

Demande d'autorisation de manifestation sportive, fête nautique ou autres concentrations de bateaux susceptibles d'entraver la navigation fluviale

Ministère chargé
des transports

Article R. 4241-38 du code des transports

La demande d'autorisation doit être adressée, **au moins trois mois avant la manifestation**, par l'organisateur de la manifestation au(x) préfet(s) de département concernés.

Cadre réservé à l'administration

Date de réception de la demande

Numéro de l'autorisation délivrée

Date de délivrance

1. Organisateur de la manifestation

Personne physique

Nom, prénom

Qualité

Personne morale

Nom

Forme juridique

N° SIRET

Adresse

N° voie

Extension

Type de voie

Nom de voie

Code postal

Localité

N° de téléphone

N° de télécopie

N° de téléphone
portable

(l'organisateur doit pouvoir être joint à tout moment pendant le déroulement de la manifestation)

Adresse
électronique

Autres informations

2. Renseignements concernant la manifestation

2.1 – Lieu :

Département(s) concerné(s)

Commune de départ et d'arrivée

1 –		Départ	
2 –		Arrivée	
3 –			
4 –			
5 –			

Secteur de navigation concerné

(bras de rivière, le cas échéant)

Points kilométriques de départ et d'arrivée

(ou à défaut lieux de départ et d'arrivée)

	Départ	Pk
	Arrivée	Pk

2.2 – Date(s) et durée :

Date : _____ ou période : du _____ au _____

Horaires d'utilisation de la voie d'eau : de _____ heure(s) _____ à _____ heure(s) _____

2.3 – Autres informations relatives au déroulement de la manifestation :

3. Renseignements concernant le feu d'artifice *(le cas échéant)*

oui non

Feu d'artifice tiré dont le périmètre de sécurité touche un plan d'eau

☐	☐
--------------------------	--------------------------

Feu d'artifice tiré aux moyens de bateaux, engins, établissements ou matériels flottants

☐	☐
--------------------------	--------------------------

Lieu exact du tir _____

Date _____

Horaire de _____ heure(s) _____ à _____ heure(s) _____

Temps de positionnement du tir _____

Temps de repliement des installations _____

Périmètre de sécurité (en mètre) _____

4. Demande d'arrêt ou restriction de la navigation, motif(s), lieu, date et durée

5. Activités nautiques

5.1. – Moyens nautiques et participants

Nombre total de participants

Nombre total de bateaux

Longueur maximum des embarcations (en mètres)

Commentaires

Nombre total d'établissements flottants (constructions flottantes qui ne sont pas normalement destinées à être déplacées, par exemple les pontons)

5.2 – Titres de navigation et commissions de sécurité

oui

non

Les bateaux ou établissements flottants sont utilisés dans le cadre prévu par leur titre de navigation (certificat communautaire, certificat de bateau, carte de circulation ou certificat d'établissement flottant)

Les établissements flottants, recevant plus de 12 personnes, sont autorisés par la commission de sécurité

5.3 - Encadrement

Nombre de bateaux accompagnateurs

Nombre de personnes qualifiées pour porter secours

Manifestation comprenant la participation de nageurs ou de personnes immergés dans l'eau

6. Observations (le cas échéant, indiquer ici les autres autorisations demandées, les contacts pris avec les gestionnaires, concessionnaires et propriétaire de voie d'eau, les conventions avec une association de protection civile agréée ou toute autre information sur la présence de secouristes durant la manifestation)

7. Pièces justificatives

Un justificatif de l'identité de l'organisateur de la manifestation.



Un plan de localisation de la manifestation au 1/5000ème ou un plan du parcours.



Une attestation sur l'honneur de l'organisateur certifiant :

- la conformité à la réglementation des bateaux, engins flottants, établissements flottants et de l'usage qui en sera fait à la date de l'événement (le cas échéant, voir 5.2)
- la possession des documents exigés par la réglementation pour les membres d'équipage.



Une attestation d'assurance conforme au modèle type prévu par la réglementation.



Le cas échéant, un calendrier des manifestations prévues pour l'année en cours précisant au moins pour chaque événement, la dénomination, la date, l'heure, le lieu de départ et d'arrivée avec le Pk, le nombre total de bateaux en précisant le nombre de bateaux accompagnateurs, le nombre total de participants, le type de bateaux et enfin si un arrêt de la navigation doit être envisagé ou non.



Pièces complémentaires à fournir :

Dans le cas d'une manifestation avec feu d'artifice dont le périmètre de sécurité touche un plan d'eau

Un plan au moins au 1/5000ème (avec les distances exprimées en mètres) de localisation du tir et du périmètre de sécurité.



8. Engagement et signature

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts ☐

Fait à :

Le,

Signature du demandeur

9. Cadre réservé à l'administration / à Voies navigables de France

Entrave à la navigation :

Oui



Non



Mesures temporaires nécessaires



Recommandations du gestionnaire à fournir au demandeur



Interruption de la navigation



Nécessité d'un avis à la batellerie informatif



Durée (heures)

Zones d'attente pendant l'arrêt de navigation (port, garage à bateaux) :

Zone d'accostage amont :

Pk :

Zone d'accostage aval :

Pk :

Demande préalable de titre de navigation (à adresser au service instructeur R*4200-1)



Demande d'autorisation auprès de la Commission de sécurité



Nombre d'établissement recevant du public